

## **Compte-rendu réunion du CS CReAAH-UMR6566, Mardi 19 mars 2024, 10h-12h (Visio).**

Présents :

Laurent Beuchet, Vincent Bernard, Virginie Defente, Aline Durand, Anne Gangloff, Benjamin Gehres, Luc Laporte, Cécile Le Carlier, Jimmy Mouchard, Martial Monteil, Hélène Rousteau-Chambon.

Excusées : Gaëlle Dieulefet, Catherine Dupont.

### **Ordre du jour :**

1. L'élaboration d'un règlement intérieur propre au CS est à faire.
2. La définition du rôle du CS, dans la perspective du bilan à mi-parcours (fin 2024) et de la prochaine évaluation HCERES pour un renouvellement de l'unité fin 2027 (un an de décalage du fait du Covid).
3. L'opportunité d'adosser au CS un nombre restreint de personnalités extérieures (COS).

### **Ouverture de la réunion à 10h.**

Luc Laporte (DU) commence par un rectificatif concernant le dernier compte-rendu du CU : par mail, Marie-Yvane Daire l'a alerté d'une petite erreur qui s'est glissée dans ce compte rendu. Seule la direction d'unité a un pouvoir décisionnel, qui peut s'appuyer (ou pas), sur l'avis du CU. Voici le texte officiel "*Un conseil d'unité est une instance consultative qui régule la vie de l'unité de recherche et où sont représentés les personnels du laboratoire. C'est un cadre privilégié d'échanges entre le directeur et les représentants de toutes les catégories de personnels de l'unité.*" Dans ce cadre le CS vient lui-même en appui de la Direction et du CU.

La direction rappelle ensuite les éléments concernant le CS tels que mentionnés dans le Règlement Intérieur de l'Unité, validé par toutes les tutelles :

« *Le CS est composé du DU, des DU adj. et des coordonnateurs/représentants des 6 équipes scientifiques et de la plateforme de recherches méthodologiques. Se réunissant au minimum deux fois par an, il définit l'animation scientifique de l'unité pour l'année à venir, à valider par le CU. Il est notamment chargé de :*

- *Faire des propositions au CU (sur les contrats de recherche, les réponses aux AAP, la politique de recrutement, les besoins/la ventilation des moyens) ;*
- *Mener une réflexion sur l'avancement du projet scientifique (étapes) ;*
- *Contribuer à l'animation de la vie scientifique de l'Unité ;*
- *Inciter / contribuer au montage de projets collectifs ;*
- *Rédiger le bilan quinquennal (et le bilan intermédiaire). »*

La direction souhaite soumettre au CS la possibilité de se doter d'un Règlement Intérieur propre, comme l'avait fait le CU en 2022 pour définir plus précisément les modalités de son fonctionnement. Les points qu'il pourrait être utile de préciser dans un court RI pour le CS concernent :

- La composition du CS : Proposition de nomination d'un titulaire et d'un suppléant désigné par chaque équipe, de façon à assurer la régularité et la continuité des débats.

- La régularité de ses réunions : Proposition de quatre réunions par an, comme ce fut le cas précédemment en 2022, dont deux sessions communes avec le CU (statutairement, pas de droit de vote des membres du CS), en juin lors de l'admission de nouveaux membres et en fin d'année pour préparer l'assemblée générale. La session d'automne, pourrait être notamment dédiée à l'appel d'offre d'attractivité pour lequel le CS dispose d'un budget propre. Le CS de Printemps serait alors un moment privilégié pour tout ce qui concerne le pilotage scientifique de cette unité.
- Les missions du CS : Parmi ses missions figurent déjà dans le RI de l'unité une forte implication du CS dans la réflexion sur l'avancement du projet scientifique, rôle dont il ne s'est pas emparé pour l'instant, comme dans la rédaction des bilans à mi-parcours (fin 2024) ou lors du renouvellement de l'unité (fin 2027).

Luc Laporte (DU) évoque enfin la possibilité d'élargir le CS de printemps sous la forme d'un Comité d'Orientation Stratégique (COS) incluant également quelques personnalités scientifiques extérieures, si possible de réputation internationale, et peut-être réparties de la manière suivante : Archéologie de la Préhistoire / Archéologie des périodes historiques / Archéo-sciences / Histoire et Histoire de l'art. Luc Laporte souhaite recueillir l'avis des membres du CS sur l'ensemble de ces différents points.

#### **Le débat est ouvert :**

Luc Laporte lit d'abord le mail que lui ont adressé Gaëlle Dieulefet et Catherine Dupont, qui ne pouvaient être présentes ce jour-là : le fait d'être deux (titulaire et suppléant) est intéressant et permet le relais des informations ; la coordination du précédent bilan par chaque responsable d'équipe avait paru efficace, tous les membres du CReAAH ayant pu lire les propositions et apporter des précisions ; la participation de collègues extérieurs internationaux peut contribuer à améliorer la visibilité à l'international mais réticences exprimées pour attribuer un pouvoir décisionnel à une personne extérieure au CReAAH.

Cécile Le Carlier s'interroge sur le rôle des Directeurs adjoints. Luc Laporte rappelle que les directeurs adjoints sont « statutairement membres du CS » de même que le responsable du Labo.

Aline Durand souligne le côté positif et enrichissant du regard extérieur (COS), en vue du rapport HCERES. Rôle de conseil à privilégier (pas de rôle décisionnaire).

Martial Monteil, peu favorable au règlement intérieur et à la stratification, s'interroge sur les personnalités extérieures, rappelant qu'il faut penser à la lourde préparation en amont.

Anne Gangloff est favorable au binôme titulaire/suppléant du fait des sites différents, car cela facilite l'échange des informations. Favorable aux personnalités extérieures. Insiste sur l'importance de conserver la multidisciplinarité CNRS / enseignants-chercheurs. Pas favorable à accorder un pouvoir décisionnel aux personnalités extérieures.

Benjamin Gehres favorable au principe titulaire / suppléant, ce qui est le cas au CS de l'Inrap avec systématiquement un titulaire/un suppléant mais seul le titulaire a droit de vote.

*Luc Laporte (DU) intervient sur la question du droit de vote, selon quel équilibre ?*

Aline Durand intervient et souligne la disparité du nombre de personnes, par exemple, au Mans, 6 statutaires dont 3 en activité : si la barque de ces titulaires est davantage chargée, cela va faire beaucoup en plus des tâches universitaires.

Laurent Beuchet est favorable au principe titulaire/suppléant, rappelant le côté positif du triumvirat de l'équipe Architecture.

*Luc Laporte (DU) rappelle que s'il est un droit de vote (à indiquer dans le RI du CS), celui-ci ne peut pas correspondre à plus d'un vote pour chacune des 6 équipes scientifiques, quel que soit le nombre de ses représentants en séance.*

Pour Vincent Bernard, cela semble assez compliqué ; Vincent Bernard est pour sa part favorable à la situation actuelle.

Aline Durand est favorable à la désignation d'un titulaire officiel.

*Pour Luc Laporte (DU), que plusieurs personnes d'une même équipe soient présentes en réunion, est OK mais l'important, en cas de vote, est de savoir qui va voter. Les suppléants peuvent assister à la réunion mais une seule personne peut remplacer le titulaire lors du vote. A préciser dans le RI du CS.*

Pour Laurent Beuchet, il faut soumettre cette proposition au prochain CU.

*Luc Laporte (DU) reprend l'interrogation initiale de C. Le Carlier concernant la charge supplémentaire que la présence à ces réunions impliquerait pour les DU adjoints, et donc sur la nécessité de leur présence, ou pas. à cause du vote.*

Jimmy Mouchard n'a pas d'avis particulier sur le sujet.

Aline Durand est mitigée dans le sens où toutes les tutelles doivent être représentées de manière à articuler la politique universitaire avec la politique scientifique du CReAAH.

Martial Monteil souligne que les DU adjoints ont en partie en charge l'animation de la recherche, rappelant que l'on s'est jusqu'à présent accordé pour la question du droit de vote ou encore pour savoir si la présence est utile.

*Luc Laporte (DU) rappelle que les équipes scientifiques sont la principale raison d'être d'une UMR, qui ne peut pas se résumer à une juxtaposition de politiques de sites. Si les sites sont le lieu où se nouent les relations professionnelles du quotidien (un DU adjoint par site), les équipes scientifiques sont le creuset de l'avancée des connaissances et contribuent à créer du lien entre les membres de l'Unité établis sur des sites différents. Par là même, elles contribuent également à l'attractivité de notre UMR, bien au-delà de ses murs. Le CS est l'instance où siègent les coordonnateurs de chaque équipe scientifique. Au vu des réticences émises, faudrait-il résilier le CS ?*

Cécile Le Carlier s'interroge sur les contours souhaités pour le CS : outre des réunions en plus, quel serait le nouveau pouvoir du CS ?

Aline Durand suggère une année probatoire pour tester la nouvelle organisation proposée.

Concernant le COS, Luc Laporte évoque le nom de Chris Scarre pour l'archéologie de la Préhistoire, Pour les archéosciences, Aline Durand propose Martine Regert ou Stéphanie Thiébault.

Hélène Rousteau-Chambon note que les collègues historiens de l'art sont toujours très pris et de fait rarement présents, est favorable à un fléchage en architecture plutôt qu'en histoire de l'art.

Anne Gangloff est favorable à ce que quelqu'un représente aussi l'histoire.

Hélène Rousteau-Chambon souhaite que l'on en discute car c'est assez difficile de choisir. Que veut-on faire de ce COS ?

*Luc Laporte (DU) souhaite que ces discussions débouchent sur des propositions concrètes, peut-être à échéance du CS d'automne, soit dans 6 mois, dans le but de convier ces personnes, si le principe en est accepté, en février-mars 2025. Un tel Comité d'Observation Stratégique pourra alors jouer pleinement son rôle à l'occasion de la préparation du bilan à mi-parcours, puis plus tard dans la perspective de l'évaluation HCERES et du renouvellement de contrat.*

Vincent Bernard s'interroge : comment le « plan de vol » établi va-t-il être revu ? Ces personnalités extérieures auront-elles vocation à réorienter les propositions faites ?

*Pour Luc Laporte (DU), la rédaction d'un Règlement Intérieur propre au CS, déjà souhaité par Marie-Yvane Daire (DU précédent), serait particulièrement utile. Le règlement intérieur permettrait ainsi d'avoir un peu toujours les mêmes interlocuteurs, ce qui était déjà souhaité par la direction précédente. La rédaction de ce Règlement Intérieur, quels que soient ses contours, est un préalable avant toute intégration de personnalités extérieures.*

La direction souhaite renforcer le rôle et l'action du CS dont les missions, telles que définies dans le Règlement Intérieur de l'Unité, ne sont peut-être pas encore suffisamment assumées. Il s'agit d'un point nécessairement complémentaire aux actions concernant par ailleurs un renforcement des politiques de site.

## **Les questions diverses sont abordées :**

### **1. Le renouvellement du contrat CNRS-Inrap, prévu début avril 2024.**

Cet accord pose la place de l'Inrap comme tutelle secondaires des UMR. A ce titre, l'Inrap souhaite s'impliquer davantage dans le fonctionnement de ces dernières, en fonction du nombre d'agents membre de chaque unité. Le CReAAH accueille 42 agents de l'Inrap (4 autres UMR en France sont dans ce cas). Au-delà de 40 personnes Inrap dans une UMR, les personnels Inrap ont la possibilité de faire des demandes de projet scientifique à hauteur de 100 jours/an.

Laurent Beuchet intervient et rappelle les termes de l'accord-cadre, présenté lors de la réunion annuelle des représentants des UMR Inrap qui a eu lieu la semaine du 11 mars 2024. Les 100 jours accordés sont un volume global mis à disposition de l'UMR (pas dédié à une seule personne). La procédure est assez lourde. Les demandes motivées doivent être faites en mai (pour 2024) via la plateforme AGIR puis validées par la hiérarchie Inrap en inter région. La décision est prise par le DU et transmise au CS Inrap pour validation. A la fin, c'est le président

de l'Inrap qui tranche. Etant donné la procédure mise en place, une personne Inrap ne peut être « détachée » que dans la deuxième partie de l'année. Seules les problématiques liées à l'archéologie préventive sont prises en compte. Il faut également noter qu'un agent Inrap ne peut cumuler plus de 80 jours « recherche » maxi par an. Pour Laurent Beuchet, cette mesure devrait inciter les personnels Inrap à se rattacher aux UMR.

Aline Durand demande si les jours PAS non consommés peuvent être reventilés en direction de l'UMR.

Laurent Beuchet rappelle que le gestionnaire est l'Inrap et que, par ailleurs, 5 jours PAS sont accordés de droit à chaque agent Inrap membres d'une UMR conventionnée.

Aline Durand suggère, afin d'anticiper, que l'information soit relayée par Luc Laporte auprès des collègues Inrap de l'UMR afin d'activer les demandes.

## 2. Les nouveaux usages induits par HAL.

*Luc Laporte (DU) attire l'attention des membres du CS sur le fait que nos tutelles demandent de moins en moins de données quantitatives (par exemple bibliométriques), mais insistent plutôt sur la mise en exergue d'exemples qualitatifs (programmes/projets/résultats scientifiques particulièrement démonstratifs ou prestigieux). Cette tendance a de bons côtés, mais elle ne doit pas faire oublier non plus que c'est aussi parce que les outils numériques offrent désormais la possibilité à nos instances d'accéder directement aux données quantitatives, qu'elles traitent alors sous un angle qui leur est propre. Le traitement des métadonnées issues de HAL est un bon exemple de tels effets collatéraux. Luc Laporte illustre alors ce propos par quelques exemples. La direction indique dès lors qu'elle a entamé une démarche similaire afin de pouvoir présenter ces mêmes données sous un jour qui semble plus pertinent et parfois aussi peut-être plus favorable à ce que nous souhaitons consolider au sein et par le biais de cette UMR.*

Laurent Beuchet suggère que chaque chercheur Inrap ou Ministère se rattache à une équipe, comme à Nantes où c'est effectif. La proposition avait déjà été faite par Mario Denti, directeur du LAHM. Laurent Beuchet est favorable à ce que les personnels Inrap se rattachent à l'un des laboratoires du CReAAH.

Jimmy Mouchard intervient, rappelant l'initiative prise par Jean-Noël Guyodo au LARA d'informer systématiquement les personnels Inrap, ce qui est un bon moyen d'intégrer tout le monde. Les manières différentes de travailler des différents labos du CReAAH sont notées.

Martial Monteil souligne cet effet dû au caractère multisites du CReAAH et cite le cas de Toulouse, avec une seule UMR mais où les personnels ne travaillent pas toujours tous ensemble. Martial Monteil note que cela vaut la peine de tourner la situation à notre avantage.

Vincent Bernard rappelle que c'est le CNRS qui a poussé à la création de laboratoires multisites (CReAAH).

Pour Laurent Beuchet, la question du rattachement des personnels Inrap à un labo dans l'UMR est un plus dans la mesure où c'est quelque chose de plus concret, qui incite à passer au labo, à travailler à la bibliothèque.

**Clôture de la réunion à 12h.**